

# Stratégie de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole

Partie 1 : diagnostic et enjeux 2022



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>2</b>
L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION, DES ENJEUX PORTÉS PAR LA MÉTROPOLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES.....	2
MÉTHODE DE CO-CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE : LA STRATÉGIE DE RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE.....	4
<b>LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....</b>	<b>6</b>
LA MÉTROPOLE BORDELAISE : PORTRAIT DE TERRITOIRE .....	6
L'AGRICULTURE EN MÉTROPOLE BORDELAISE .....	7
LES FILIÈRES ALIMENTAIRES EN MÉTROPOLE BORDELAISE .....	15
L'ACCÈS À L'ALIMENTATION EN MÉTROPOLE BORDELAISE .....	19
LES DÉCHETS ET LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	21
<b>LES ENJEUX IDENTIFIÉS .....</b>	<b>23</b>
FONCTIONNALITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME AGRICOLE MÉTROPOLITAIN : VIABILITÉ, DURABILITÉ, PÉRENNITÉ.....	24
DURABILITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN MÉTROPOLE BORDELAISE .....	25
FONCTIONNALITÉ ET DURABILITÉ DE LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE .....	26
ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS .....	27
RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS DU SYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	28
CULTURE ET ÉDUCATION ALIMENTAIRE ET VALORISATION DU SYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE .....	29
COOPÉRATIONS TERRITORIALES EN MÉTROPOLE BORDELAISE, AVEC LES TERRITOIRES VOISINS ET AU-DELÀ.....	30
GOUVERNANCE DU SYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE .....	31
RÉSILIENCE DU TERRITOIRE, ADAPTABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX CRISES .....	32
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>33</b>

# Préambule

## L'agriculture et l'alimentation, des enjeux portés par la Métropole depuis de nombreuses années

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole est signataire du Pacte de Milan depuis 2015. Elle anime depuis 2017 le **Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable** et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une **Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable**. En 2020, Bordeaux Métropole est devenu lauréat d'un projet européen, Food Trails (2020/2024), dont l'objectif est de développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires.

Afin de mettre en cohérence ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation, Bordeaux Métropole a souhaité construire une **Stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA) qui se traduit en actions opérationnelles**. Cette stratégie prend en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et gestion des déchets.

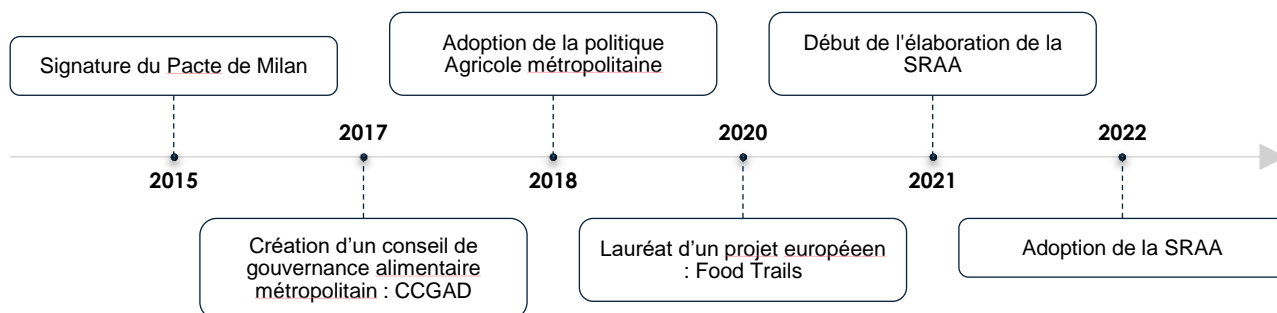


Figure 1 : Historique de l'engagement de Bordeaux Métropole sur les sujets agricoles et alimentaires

### Bordeaux Métropole, signataire du Pacte de Milan dès 2015

En signant le Pacte de Milan, de nombreux maires se sont engagés à développer des **systèmes alimentaires durables et résilients**, à garantir une alimentation saine et accessible pour tous, à préserver la biodiversité et à réduire les gaspillages alimentaires. Plus de 200 villes ont signé le **Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (MUFPP)** qui porte ces objectifs au travers de 6 axes et de 37 actions recommandées. L'objectif de ce cadre de suivi est d'outiller les villes et les parties prenantes de l'alimentation territoriale afin de leur permettre d'identifier les politiques liées aux enjeux alimentaires ainsi que les programmes prioritaires à mettre en œuvre. Le cadre permet également de favoriser le partage d'expérience entre villes afin de faciliter et d'accélérer la transformation de fond des systèmes alimentaires. Dès 2015, Bordeaux Métropole signe le Pacte de Milan et s'engage à développer un système alimentaire durable sur son territoire.

### Création du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole en 2017

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) est **la première instance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France**. Inspiré des *Food Policy Councils* anglo-saxons, le CCGAD est une **instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires**, qui co-construisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. De ce fait, l'instance

favorise la mise en réseau d'élus métropolitains, d'agents de Bordeaux Métropole et d'une centaine d'actrices et acteurs locaux de l'alimentation afin qu'ils partagent leur expertise et créent des synergies. L'instance a été créée en 2017 pour une période expérimentale de 3 ans puis confirmée en 2020. A partir de 2021, le CCGAD accompagne **l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA)** de Bordeaux Métropole.

### Adoption d'une politique agricole métropolitaine en 2018

Les élus de Bordeaux Métropole ont adopté une **politique agricole métropolitaine**, avec la volonté de trouver un équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et espaces urbains. Cette politique, basée sur un diagnostic approfondi de l'agriculture et une concertation très large des acteurs et des agriculteurs agricoles, permet de répondre à des enjeux alimentaire, économique, environnemental mais aussi social, éducatif et expérimental en milieu urbain.

Cette politique agricole métropolitaine s'est déclinée en **6 orientations stratégiques** :

- Soutenir la production agricole ;
- Faciliter les conditions d'exploitations ;
- Renforcer le lien Agriculture/Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer les structures du système de production agricole métropolitaine ;
- Valoriser la production locale de qualité ;
- Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain.

Un programme d'actions tels que la consolidation des partenariats (MIN de Brienne, Institutions...), la mise en place d'un observatoire Nature/Agriculture, l'attribution de nouvelles aides directes aux agriculteurs agricoles, la poursuite de mise à disposition des fonciers, etc. font partie des axes d'interventions proposés. L'ensemble de cette politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable a représenté à partir de 2019 un budget estimé à **1,2 millions d'€ TTC**.

### Bordeaux Métropole, territoire pilote du projet européen Food Trails

Food Trails, projet européen mené entre 2020 et 2024 avec un budget global de 12 millions d'euros, vise à traduire la vision commune et l'engagement collectif du Pacte de Milan en politiques alimentaires urbaines, permettant la création de systèmes alimentaires urbains durables. Le projet repose sur la **co-conception et la mise en œuvre multilatérale d'actions pilotes**, qui doivent servir de levier pour l'élaboration de politiques alimentaires urbaines. Ces actions pilotes doivent s'inscrire dans les 4 domaines prioritaires identifiés par le cadre de recherche et d'innovation pour répondre aux enjeux alimentaires à l'échelle européenne, FOOD2030 : nutrition et alimentation saine, climat et environnement, circularité et efficacité des ressources, innovation et autonomisation des communautés.

11 territoires européens sont accompagnés dans leurs démarches alimentaires grâce au projet Food Trails : Bergame (IT), Birmingham (UK), Bordeaux Métropole (FR), Copenhague (DK), Funchal (PR), Grenoble Alpes Métropole (FR), Groningen (NL), Milan (IT), Thessalonique (GR), Tirana (AL) et Varsovie (PL).

Depuis 2020, Bordeaux Métropole est ainsi suivi par les partenaires du projet Food Trails pour construire et mettre en œuvre sa politique alimentaire et la gouvernance associée. Le financement Food Trails a permis à Bordeaux Métropole de recruter deux personnes pour travailler sur les sujets alimentaires.

# Méthode de co-construction d'une politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole : la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire

---

La Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA), s'inscrit dans une dynamique de réappropriation par les territoires des enjeux alimentaires. Trois principes ont régi l'élaboration de cette stratégie :

- La concertation et la co-construction avec les acteurs du système alimentaire, les communes de Bordeaux Métropole, les échelons administratifs et les EPCI voisins ;
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles en lien avec les partenaires agricoles et alimentaires ;
- L'amélioration de la lisibilité et visibilité des actions métropolitaines en matière d'agriculture et d'alimentation.

Deux instances de pilotage et de suivi ont été mises en place :

- Un **comité de suivi** (COSUI), composé d'acteurs agricoles et alimentaires du territoire et des partenaires institutionnels, a suivi et animé la démarche globale et a formalisé au fur et à mesure les propositions des groupes de travail pour les soumettre au comité de pilotage. Il était présidé par Patrick Papadato.
- Un **comité de pilotage** (COFIL), composé d'élus métropolitains représentant l'ensemble des groupes politiques, s'est réuni 5 fois pour finaliser ces propositions et valider l'ensemble des éléments de la SRAA. Il était présidé également par Patrick Papadato, vice-président à la délégation Nature, Biodiversité et Résilience Alimentaire ;

L'élaboration de cette stratégie s'est déroulée en plusieurs phases :

- Une **phase de diagnostic** a permis de synthétiser les données déjà produites sur le système agricole et alimentaire métropolitain et d'identifier les besoins d'études complémentaires. Elle a été enrichie par la production par la Chambre d'Agriculture de Gironde d'un diagnostic agricole actualisé et par une stagiaire d'une étude sur les solidarités alimentaires.
- Une **phase de concertation a permis de co-construire les enjeux, les objectifs et de formaliser un programme d'actions avec les différents acteurs du territoire** :
  - Les services métropolitains via une démarches interservices ayant pour but d'assurer la bonne articulation de la SRAA avec les actions déjà menées par Bordeaux Métropole ;
  - Les territoires voisins, dans le cadre de la démarche de coopérations territoriales de Bordeaux Métropole ;
  - Les communes dans le cadre du club Développement Durable ;
  - Les communes, les acteurs agricoles et alimentaires et les partenaires institutionnels dans le cadre d'ateliers de concertation ;
  - L'ensemble des acteurs locaux, y compris des territoires voisins, dans le cadre de groupes de travail thématiques.

La phase de concertation a été rythmée par l'organisation d'1 séminaire et de 2 séries de groupes de travail :

- 1 séminaire organisé en juillet 2021 a permis de présenter l'ensemble de la démarche et d'identifier les enjeux
- 4 groupes de travail (Agriculture, Restauration collective, Filières alimentaires / logistique, Accès à l'alimentation), organisés en novembre 2021, ont permis de définir une première version du programme d'action de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire ;
- 8 groupes de travail (Accès à une alimentation pour toutes et tous, Circuits courts et de proximité, Conditions d'exploitation, Education, Foncier, Restauration collective, Transmission - Installation – Formation, Durabilité des exploitations agricoles), organisés entre mars et avril 2022, ont permis de rédiger quelques fiches action du programme d'action final de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire.

- Une **phase de formalisation** a finalement permis de valider les objectifs politiques de la SRAA, et de prioriser le contenu du programme d'actions de la SRAA en Comité de Pilotage, de rédiger les fiches action et de définir les budgets associés.

Ce document, divisé en 2 parties, présente l'ensemble des éléments de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole présentée au Conseil Métropolitain du 25 novembre 2022 :

- Partie 1 : la synthèse du diagnostic du territoire et les enjeux identifiés en 2022,
- Partie 2 : les objectifs politiques et le programme d'actions à horizon 2030, ainsi que les éléments de la première phase budgétaire 2023 – 2025.
- Annexe 3 : l'ensemble des fiches actions

# Le diagnostic du territoire

## La métropole bordelaise : portrait de territoire

**814 049** habitants (2019)

**+12%** depuis 2008

**50%** de la population de la Gironde

**388 305** actifs en 2017

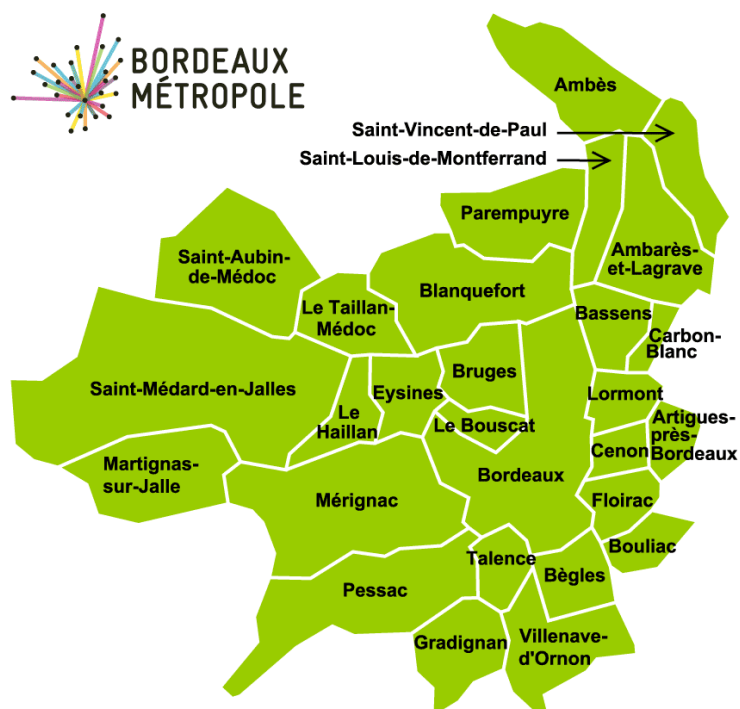
(535 243 personnes de 15 à 64 ans)

**28** communes

**58 000** hectares

**50%** d'espaces naturels et agricoles

▪ ...



# L'agriculture en métropole bordelaise

## SOURCES DE DONNEES

Afin d'actualiser les données concernant l'agriculture de son territoire, Bordeaux Métropole a missionné la Chambre d'Agriculture de Gironde pour réaliser le diagnostic agricole 2022. Les données collectées permettent ainsi de disposer de chiffres actualisés mais aussi de mesurer les évolutions depuis 2011, en termes de types de productions, de surfaces et de nombre d'exploitations.

En complément du diagnostic agricole 2022, deux études réalisées par l'A'Urba (2016 et 2020) sur l'agriculture urbaine ainsi que l'étude conduite par Vertigo Lab sur les retombées économiques de l'agriculture (2017) permettent de compléter l'état des lieux du volet agricole métropolitain, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

La production agricole métropolitaine n'est pas suffisante pour nourrir l'ensemble des habitants du territoire. Par ailleurs, les principales productions ne coïncident pas avec les besoins alimentaires locaux (Let's Food, 2021). Le cabinet de conseil Utopies estime le degré d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Bordeaux à environ 1,76% (Utopies, 2017), c'est-à-dire à 7 jours par an.

Pour renforcer la résilience alimentaire du territoire, plusieurs leviers peuvent être mobilisés :

- La **relocalisation des débouchés agricoles** : si la production agricole métropolitaine était entièrement consommée sur le territoire, cela permettrait d'assurer 4,1% d'autonomie alimentaire ;
- L'**évolution des régimes alimentaires des habitants** : en réduisant la part de produits animaux de 50% dans les assiettes, la métropole bordelaise réduirait de près de moitié son besoin en terres cultivées (modélisation Outil PARCEL). Cela représente malgré tout plus de 2,5 fois le territoire métropolitain.

Ainsi, même en agissant sur la production et la consommation, l'autonomie alimentaire de la métropole reste une utopie. Cependant, le bassin de consommation que représentent les 800 000 habitants de la métropole invite à regarder la structuration des filières alimentaires en amont de la consommation et à impulser des coopérations avec des territoires voisins.

## Les espaces et productions agricoles métropolitains

La **Surface Agricole Utile** (SAU) totale de la métropole connaît une relative stabilité entre 2011 et 2021 : 5510 hectares au total en 2021 - soit 9,5% du territoire avec Martignas sur Jalles ou 9,9% sans Martignas sur Jalles - contre 10,3% en 2011. La surface agricole est répartie selon deux logiques, qui s'appliquent également au niveau de la distribution des exploitations sur le territoire (**Figure 2**) :

- Un mitage viticole cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'agglomération vers l'est ;
- Deux grands secteurs agricoles de la métropole : la presqu'île d'Ambès (zone Nord-Est) et la Vallée maraîchère de la Jalle de Blanquefort (zone Nord).



Sources : IGN, BD carto, réalisation CA33

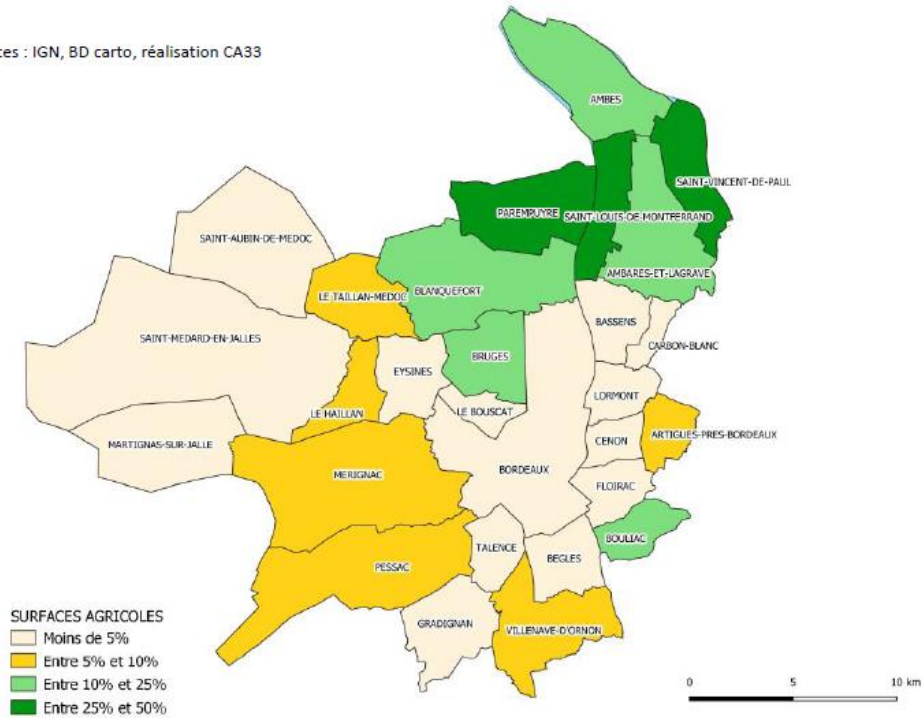
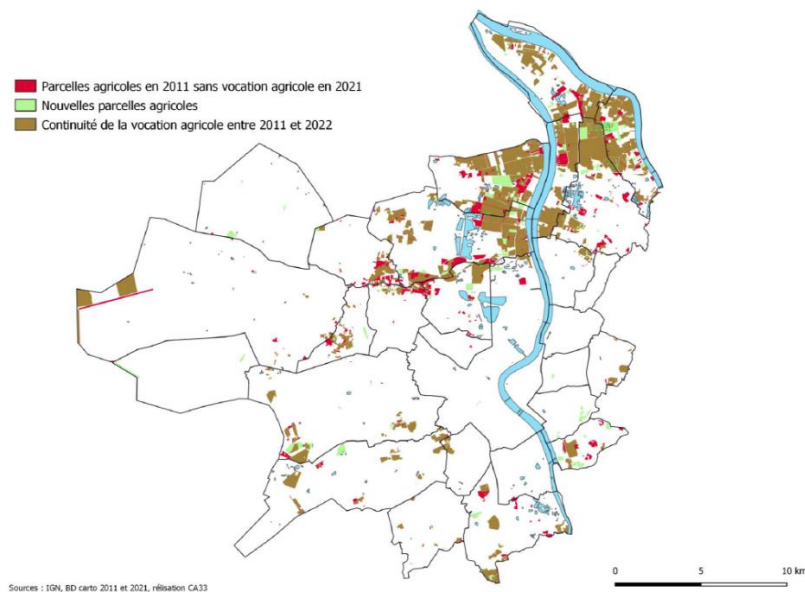


Figure 2 : part de la surface agricole par commune (Chambre d'Agriculture, 2022)

Le territoire a subi une **perte de SAU nette totale de 200 ha en 10 ans** (Figure 3). Cette perte de SAU est à nuancer :

- 600 ha de surface agricole ont été perdus sur les vignobles de la rive droite et la production maraîchère dans le secteur de Bruges
- 400 ha de surface agricole ont été gagnés en remettant en culture des zones en friches ou délaissées
  - 190 ha de prairies, dédiées de manière importante aux équins ;
  - 90 ha de jachère.



Sources : IGN, BD carto 2011 et 2021, réalisation CA33

Figure 3 : évolution des surfaces agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole entre 2011 et 2021 (Chambre d'Agriculture 33, 2022)

Les espaces agricoles de Bordeaux Métropole sont divers et variés (**Figure 4**). Certains sont exploités par des particuliers. La répartition des espaces agricoles est la suivante :

- Les **prairies** occupent plus de 38 % de l'espace agricole. Ces surfaces sont destinées à l'alimentation de l'ensemble du bétail, y compris les équins relevant d'une exploitation professionnelle. Les acteurs équin occupent de manière significative la surface en prairies ;
- Les **terres labourables** ou arables représentent plus de 30 % des surfaces. Des mutations entre prairies et terres arables sont à remarquer sur le bec d'Ambès, dans le palus de Parempeyre et dans une moindre mesure dans la commune de Blanquefort entre 2011 et 2021 (perte d'agriculteurs agricoles) ;
- **Les vignes** représentent plus de 17 % de l'espace agricole métropolitain avec la présence de plusieurs Appellations d'Origines Contrôlées, ce qui représente une légère augmentation entre 2011 et 2021 ;
- Des **jachères** non cultivées liées, pour une part essentielle, à des exploitations de grandes cultures extérieures à la Métropole et situées au Sud-Ouest du territoire représentent moins de 10% des espaces agricoles métropolitains ;
- Le **maraîchage et les cultures légumières** de plein champ représentent environ 2,6% des surfaces agricoles totales en 2021, contre 4,5% en 2011. La disparition de cultures légumières sur la zone maraîchère d'Eysines et sur Villenave d'Ornon (urbanisation et cessation d'activité de maraîchage) ainsi que des mutations d'espaces sur Saint-Médard-en-Jalles expliquent cette diminution. La perte de cultures légumières en plein champ s'explique par les contrats avec l'industrie agro-alimentaire qui fluctuent selon les années ;
- Les **vergers et l'horticulture** occupent moins d'1% des surfaces du territoire, comme en 2011.

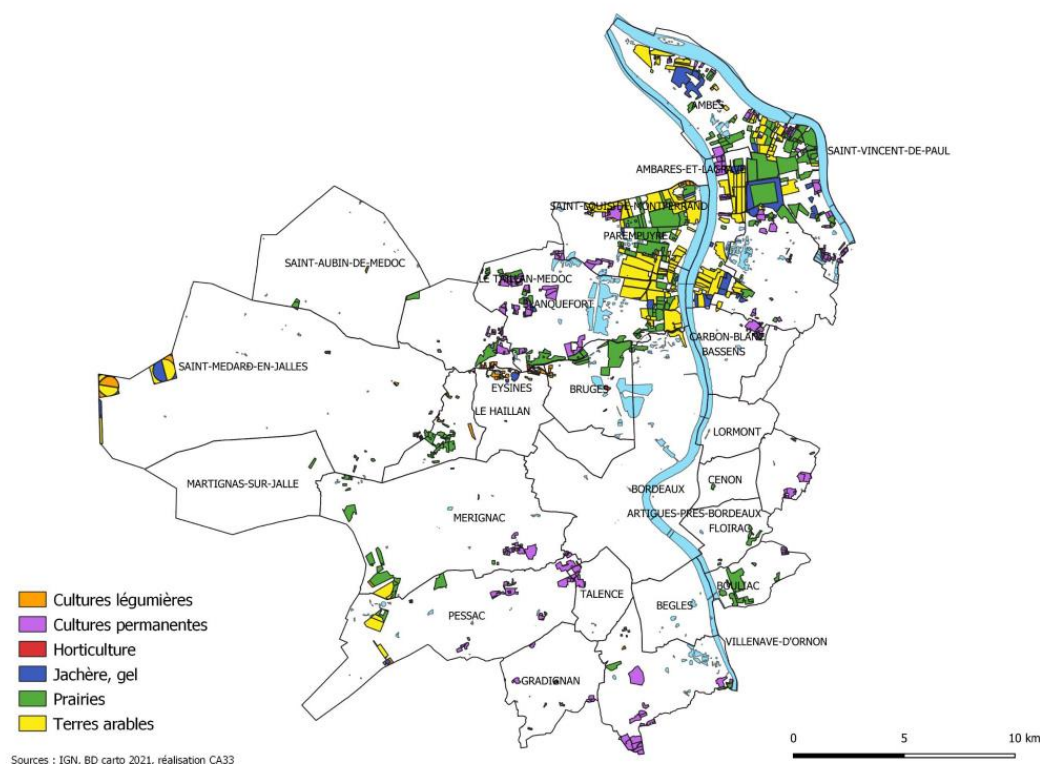


Figure 4 : occupation des sols en 2021 (Chambre d'Agriculture, 2022)

## Les exploitations agricoles métropolitaines

En 2021, le territoire de Bordeaux Métropole comptabilise **148 exploitations agricoles**. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 16 % en 10 ans. Malgré cette diminution, les exploitations agricoles de Bordeaux Métropole sont **très diverses**, notamment par leur activité et par leur structure foncière (**Tableau 1**). Certaines exploitations ont plusieurs ateliers de production, végétale et animale. 7 nouvelles exploitations agricoles qualifiées d'**agriculture urbaine** sont apparues sur le territoire depuis 2011 et participent à la diversification de l'activité agricole sur la métropole.

Tableau 1 : évaluation du nombre d'exploitations par activité (Chambre d'Agriculture, 2022)

Activité	Nombre en 2011	Nombre en 2021	Evolution en nombre	Evolution (%)
Viticulture	58	45	-13	-22%
Elevage	33	42	9	+27%
<i>dont équins</i>	9	16	7	+78%
<i>dont canins/ félins</i>	NC	4	4	
Maraîchage	47	33	-14	-30%
Grandes cultures	27	12	-15	-56%
Horticulture	6	4	-2	-33%
Arboriculture	2	2	0	
Apiculture	3	3	0	
Agriculture urbaine	0	7	+7	
TOTAL	176	148	-28	-16%

Parmi les 148 agriculteurs ayant des parcelles exploitées sur le territoire de Bordeaux Métropole, 132 d'entre eux ont leur siège sur la métropole. Un agriculteur qui a son siège d'exploitation sur une des communes de Bordeaux Métropole, peut avoir des surfaces exploitées sur d'autres communes de la métropole.

Les structures agricoles métropolitaines sont en **très grande majorité spécialisées** : la très grande majorité des exploitations possède une orientation unique.

La diminution du nombre d'exploitations en maraîchage et en grandes cultures est corrélée à une diminution des surfaces exploitées et peut s'expliquer par une absence de transmission des structures agricoles ou une absence de viabilité économique de la structure. Certains agriculteurs ont également décidé de partir du territoire pour s'éloigner de la métropole.

Les ateliers d'élevage professionnels sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiés. Une **apparition de nouveaux ateliers d'élevage** est constatée : volailles, caprins, porcins et poissons. Le nombre de détenteurs d'animaux (professionnels et particuliers) est beaucoup moins élevé qu'en 2011 et peut s'expliquer par des attentes sociétales en évolution.

45 de ces exploitations sont viticoles. Leur nombre a diminué de 22% par rapport à 2011. Cela représente une surface relativement stable de 933 Ha de vignes (17% de la SAU). C'est la 3<sup>e</sup> production en termes de surfaces après les terres arables (céréales en fourrages) et les prairies. Le territoire de Bordeaux Métropole se trouve réparti entre 5 AOC différentes : Pessac-Léognan (37% des surfaces viticoles en rive gauche), Médoc Haut-Médoc (28 % en rive gauche), Bordeaux (19 % en rive droite), Entre-Deux-Mers (10 % en rive droite) et Premières Côtes de Bordeaux (5 % en rive droite).

Les groupements et sociétés représentent 22,3 % des personnes enquêtées et concernent 23 structures. Ils sont caractérisés « sans âge ». Pour les autres exploitations, les entretiens avec les 103 agriculteurs ayant accepté d'être interrogés ont permis d'obtenir les informations suivantes :

- En moyenne, **l'âge des agriculteurs est de 50 ans** ;
- Près d'un quart des agriculteurs ont plus de 60 ans ;
- La part des agriculteurs de moins de 40 ans et la part des agriculteurs entre 40 et 49 ans ont fortement augmenté.

Les agriculteurs de plus de 55 ans ont été interrogés sur l'avenir de leur exploitation. Ils représentent **près d'un quart des agriculteurs qui va cesser son activité d'ici 5 à 10 ans** (22,3% des agriculteurs enquêtés). 75% d'entre eux ont encore une succession incertaine. Les 6 agriculteurs qui ont une succession assurée transmettent leur exploitation à un ou des membres de leur famille. Les 15 exploitations dont la succession est incertaine représentent 820 hectares. Un travail spécifique sur la transmission des exploitations apparaît donc indispensable sur le territoire de Bordeaux Métropole.

74 % des exploitations interrogées utilisent de la **main d'œuvre salariée** et 41 % des exploitations impliquées dans la formation des jeunes (stagiaires et apprentis).

40% des agriculteurs interrogés reçoivent des aides de la **Politique Agricole Commune** et 36% reçoivent d'**autres subventions publiques** (Nouvelle-Aquitaine, Région, Bordeaux Métropole).

### **Cas particulier des agricultures urbaines**

Le terme « agriculture urbaine » est difficile à définir car c'est un concept qui recouvre des réalités différenciées, selon la nature de l'activité productive et l'environnement urbain dans lequel elle s'inscrit.

Sa définition peut être source de débat au sein de la communauté des chercheurs et professionnels de l'urbanisme. Dans le cadre de la SRAA, la définition retenue est celle d'une agriculture qui se "pratique en milieu urbain et qui revêt différentes formes : jardins communautaires, potagers sur toits, fermes urbaines indoor, agriculture verticale et bien d'autres". (Centre de Recherches en Agriculture Urbaine)

Selon l'étude réalisée sur le territoire de Bordeaux Métropole par l'A'Urba (2020), 3 grandes familles d'agriculture urbaine existent, hors fermes péri-urbaines :

#### ➤ **Les jardins collectifs**

Les jardins collectifs comprennent un grand nombre d'initiatives qui ont pour point commun d'être développés par la population, pour la population, souvent au travers d'associations. Ils peuvent prendre la forme de jardins partagés, familiaux, pédagogiques, thérapeutiques, etc... Plus de 220 jardins collectifs sont comptabilisés sur le territoire de la métropole bordelaise.

#### **EXEMPLE DE TERRE D'ADELES**

L'association « Terre d'ADELES », l'Association pour le Développement d'Échanges Locaux, Équitables et Solidaires, est un collectif initialement regroupé autour de la question du « bien manger » au travers d'un lieu-ressource de partage, d'apprentissage et de solidarité à Pessac. Avec pour objectif de consommer autrement et améliorer la capacité des familles à produire et à se nourrir, l'association met à disposition un espace d'expérimentation et de transmission de pratiques naturelles de micro-maraîchage, de jardinage individuel ou collectif fondé sur les valeurs de la participation active et du transfert de compétences.

#### ➤ **Les micro-fermes urbaines multi-services**

Les micro fermes urbaines multi-services sont généralement portées par des entreprises, et non pas par des acteurs agricoles. Elles se basent sur leur rôle productif mais, aussi et surtout, sur d'autres activités complémentaires en lien avec la production agricole en milieu urbain. L'équilibre économique provient souvent de la vente de ces services associés, comme la conception, la gestion et la vente de l'outil de production, l'évènementiel, la sensibilisation et l'éducation. De plus en plus de ces micro-fermes urbaines s'installent sur le territoire métropolitain, chacun ayant trouvé son domaine de spécialisation. Il faut cependant garder à l'esprit que c'est un secteur nouveau qui est encore en pleine évolution et qui continue de s'adapter.

## EXEMPLE D'AKEBIA

Akebia est un bureau d'études spécialisé dans la conception d'aménagements paysagers comestibles, « d'écosystèmes nourriciers ». Leur modèle économique est basé sur la réalisation d'un certain nombre de prestations, ils interviennent sur l'ensemble des phases d'un projet d'aménagements paysagers comestibles, en proposant souvent des projets « clé-en-main » assurant toutes les étapes du projet, depuis la conception jusqu'à l'entretien en passant par la réalisation et la sensibilisation/pédagogie autour de l'agriculture urbaine.

### ➤ Les fermes urbaines productives intégrées

Les fermes urbaines productives intégrées sont le plus souvent liées au bâti ou aux opérations urbaines, sous forme de serre, micro fermes insérées dans le tissu urbain ou même à l'intérieur des bâtiments. Ces fermes voient émerger une grande diversité de production, des micro-pousses aux champignons en passant par les poissons et les insectes. La rentabilité économique est avant tout liée à la vente de la production qui peut être issue de différents modes de cultures : low-tech ou high-tech. Le high-tech permet d'accroître la productivité sur de faibles surfaces (hydroponie, aquaponie, aéronomie, etc.), mais la rentabilité économique peut s'avérer difficile du fait d'investissements initiaux plus lourds. C'est une forme d'agriculture qui en est encore au stade expérimental. Une diversité d'acteurs sont présents sur la métropole et innovent de nouveaux systèmes.

## EXEMPLE DE PAULINE AIR FARM

Pauline Air Farm est une entreprise développant une production aquaponique, technique qui permet de produire de manière couplée du poisson et des légumes. En effet, les déjections des truites, à travers un processus naturel dans un circuit fermé, permettent de nourrir les plantes. Leur modèle économique est uniquement basé sur la vente de leur production (légumes et truites).

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé en 2022, la Chambre d'Agriculture de Gironde a défini que les exploitations considérées « d'agriculture urbaine » se réfèrent à une agriculture prenant en compte les caractéristiques spécifiques de l'urbain dans l'exercice de son activité. Sont comptabilisées donc uniquement les structures d'agriculture urbaine professionnelle dont le modèle économique est basé sur la vente de la production. Dans les définitions ci-dessus, il s'agit des fermes productives intégrées. Les exploitations rencontrées sur le territoire de Bordeaux Métropole considérées comme des exploitations d'agriculture urbaine, utilisent par exemple très peu de foncier et ont la caractéristique d'être hors sol. Sur la métropole bordelaise on dénombre **7 exploitations d'agriculture urbaine** et 1 exploitation de production d'algues en projet, qui répondent aux critères précédemment cités. Cela représente en tout moins de 5 ha et des activités très variées (**Figure 5**).

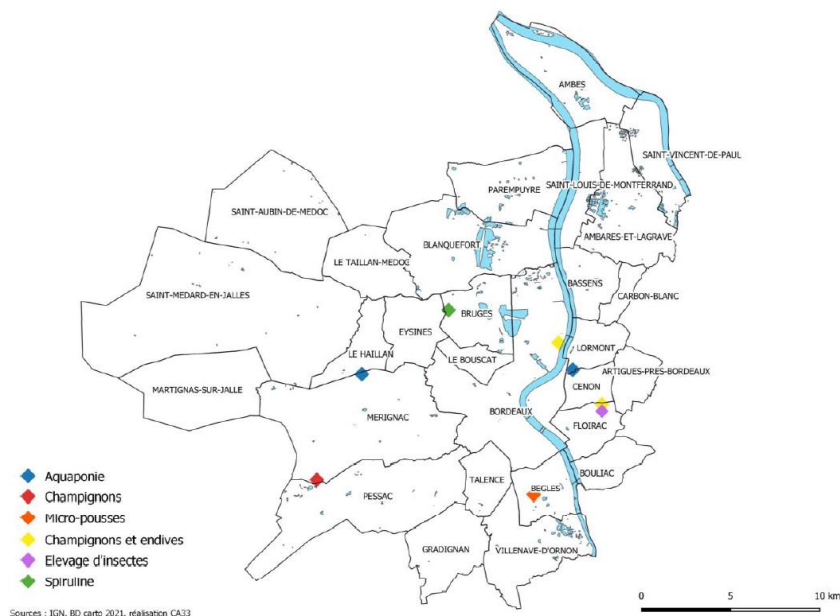


Figure 5 : localisation des exploitations d'agriculture urbaine sur le territoire de Bordeaux Métropole (Chambre d'agriculture 33, 2022)

## Les labels Agriculture Biologique et autres Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sur le territoire de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole est un territoire marqué par la **présence de labels et de signes de qualité**. En effet, Bordeaux Métropole peut valoriser la forte augmentation d'exploitations labellisées en bio ou sous label qualité entre 2011 et 2021 :

- **Agriculture Biologique** : 1120 ha en 2021, soit **20,5 % de la SAU est certifiée bio** et 16% des exploitations de Bordeaux Métropole, avec 20 exploitations labellisées bio et 3 en conversion. En termes de surfaces, les systèmes en bio concernent principalement les grandes cultures, la viticulture et les surfaces en prairies (l'élevage).  
*NB : la part des surfaces en bio de Bordeaux Métropole (20,5%) est supérieure au taux départemental (14,7%) et régional (8,4%)*
- **Certification Haute Valeur Environnementale (HVE)** : 790 ha certifiés en 2021, soit **14% de la SAU totale certifiée HVE** et 20,9 % des exploitations, avec 31 exploitations. L'essentiel des exploitations HVE sont des exploitations viticoles (87% des exploitations / 70% des surfaces).

A noter que 2 exploitations sont à la fois certifiées Bio et HVE.

Il existe également 1 exploitation en Label Rouge (pour le bœuf de Bazas) et Indicateur Géographique Protégé (pour la pomme de terre d'Eysines) sur le territoire métropolitain. Ces signes de qualité sont ceux retenus pour la restauration collective dans le cadre de la loi EGalim.

## Les retombées socio-économiques de l'agriculture métropolitaine

L'agriculture constitue un **employeur de main d'œuvre non négligeable** sur le territoire de Bordeaux Métropole puisqu'elle génère **1187 emplois** dont 826 à titre permanent. Aujourd'hui, 481 personnes sont employées de façon permanente par les exploitations agricoles, contre 568 personnes en 2011. Il est à noter que ce chiffre sous-estime la réalité puisqu'il repose sur le déclaratif des 103 agriculteurs ayant accepté d'être interrogés. A ce chiffre, il convient d'ajouter 108 emplois temporaires, dont 21 apprentis. Ce nombre a fortement diminué par rapport à 2011, où 361 employés étaient embauchés à temps partiel. Au-delà de cette main-d'œuvre salariée, il convient d'insister sur le fait que 31 exploitations ont recours à un prestataire extérieur de type Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), très répandues et bien organisées. Une ETA propose des prestations de services aux agriculteurs (épandages, labours, récoltes...) de façon à éviter l'investissement coûteux en matériel (ensileuse, moissonneuse...) et de dégager du temps pour les agriculteurs. Aussi, 7 exploitations, toutes viticoles, font partie d'un groupement d'employeurs (contre 4 en 2011).

Les exploitations les plus fortement consommatrices de main d'œuvre sont les exploitations viticoles, en particulier dans les AOC les plus prestigieuses, qui subsistent au sein du tissu urbain de l'agglomération. Viennent ensuite les plus grosses exploitations maraîchères et d'élevage qui emploient rarement plus de 2 salariés.

**41% des exploitations sont impliquées dans la formation des jeunes**, essentiellement par l'accueil de stagiaires sur l'exploitation.

Selon VertigoLab, 2018, la valeur de la production de l'agriculture du territoire est estimée à 36,8 M€, pour une **valeur ajoutée de 15,7 M€**, ce qui représente un ratio de 43 %, supérieur à celui du niveau national (27 %). Le maraichage contribue à ce total à hauteur de 14,2 M€ et la viticulture à 11,4 M€. Ces deux cultures contribuent à 83 % de la valeur ajoutée agricole.

Les impacts indirects sont importants et s'élèvent à 14,7 M€ ce qui confirme que les agriculteurs privilégient les approvisionnements locaux et l'économie de proximité. Si seulement les impacts induits sont comptabilisés (2,5 M€), **l'agriculture produit une richesse estimée à 54 M€** (ou 72,6 M€ en tenant compte du produit brut viticole) sur le territoire métropolitain, avec une valeur ajoutée de 23,8M€ (VertigoLab, 2018).

Les 103 exploitations agricoles enquêtées dans le cadre du diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de 2021 ont permis de savoir que **58 % des agriculteurs de la métropole enquêtés utilisent des circuits courts pour la commercialisation** de leurs produits (AMAP, casiers, magasins de producteurs etc.). La vente par le négoce représente 32% des exploitations enquêtées, en particulier des exploitations viticoles et d'élevage. 12% des exploitations vendent leur production via des magasins de productions.

### PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS PAR L'ENQUÊTE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Enfin, plusieurs freins au développement de l'agriculture métropolitaine ont été pointés par un certain nombre d'agriculteurs enquêtés, comme :

- Les enjeux autour du renouvellement des exploitants de la métropole (transmission/installation)
- La question des logements à proximité des exploitations
- La recrudescence des dégâts occasionnés par la faune sauvage en zone périurbaine
- Les enjeux environnementaux (pollution des sols, adaptation au changement climatique, gestion de l'irrigation, etc.).

# Les filières alimentaires en métropole bordelaise

## SOURCES DE DONNEES

- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Observatoire de l'Offre commerciale, CCI Bordeaux Gironde, février 2021
- Source interne, Direction du développement économique

## La filière agro-agroalimentaire

L'agroalimentaire se positionne au 1<sup>er</sup> rang français, avec un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros (hors vin). Il s'agit du premier secteur régional exportateur (en comptant l'agriculture). De nombreux grands comptes et PME de la filière sont implantés sur le territoire de Bordeaux Métropole (Delidess, Bailladran, La Toque cuivrée, Cacolac, CEMOI,...).

La métropole est un territoire accueillant de nombreuses start-up de la FoodTech (Yooji, Les nouvelles fermes, ...). Le territoire présente un pôle de compétitivité (Agri Sud-Ouest Innovation), de nombreuses écoles supérieures (BSA, IFRIA, ...), instituts de recherches (INRAE, ...), de nombreuses interprofessions (ARIA NA, La coopération agricole NA), et centres de ressources technologiques (Agri-produits sucrés, ITERG-corps gras).

## Les commerces alimentaires

Le territoire de Bordeaux Métropole accueille **842 Grandes et Moyennes Surfaces** (tous secteurs confondus) : le secteur alimentaire généraliste représente 47% de leur chiffre d'affaires et 26% de la surface de vente.

En 2021, un renforcement de la proximité dans le secteur alimentaire généraliste est observé, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. La métropole bordelaise compte à ce jour **37 supérettes, 128 supermarchés et 16 hypermarchés**. Le nombre d'établissements alimentaires spécialisés a augmenté de 20% depuis 2010, puisque ce nombre atteint aujourd'hui 1107 établissements (par exemple, 256 boulangeries et boulangerie-pâtisserie, 128 commerces de détail de viandes et de produits à base de viande, etc.).

La métropole de Bordeaux accueille **65 marchés permanents** (59 marchés de plein air, 2 marchés couverts et 4 marchés mixtes) soit 2 347 étals (3 étals pour 1000 habitants), dont 1 422 étals alimentaires. La ville de Bordeaux regroupe 37% des marchés de la métropole, suivie par les communes de l'ouest de la métropole (26%).

Le **Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne**, créé en 1963, est situé au cœur du quartier Euratlantique à Bordeaux. S'étendant sur environ 15 hectares, le MIN est un site dédié à la distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires, réservé aux professionnels (restaurateurs, commerces de proximité, etc.). Le Marché de Brienne regroupe les activités d'opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles. Le MIN appartient à la Fédération des Marchés de Gros de France. Le MIN est un acteur clé de la logistique alimentaire : **150 000 tonnes de produits frais** transitent chaque année par le MIN, qui recense en moyenne 1 000 entrées par jour. Sur le MIN, Loc'Halle Bio est une SCIC (structure coopérative d'intérêt collectif) créée en 2013 avec l'appui de Bordeaux Métropole. Elle réunit la Métropole et d'autres partenaires agricoles, des producteurs de fruits et légumes bio situés à moins de 150 km de Bordeaux, et des magasins, comme le groupement d'achats girondin Biocoop. Son objectif est d'aider les producteurs bio à accéder en direct aux usagers locaux du MIN, et à ces mêmes usagers (magasins et restaurateurs) de pouvoir acheter en direct sur el MIN des produits bio aux producteurs.



De nombreuses initiatives de circuits courts (un intermédiaire maximum entre producteur et consommateur) et de proximité se développent sur la métropole :

- Environ **trente AMAP sur le territoire** sont présentes sur le territoire : ces Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne visent à créer un lien direct entre producteurs et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. En Gironde, le nombre d'AMAP est passé de 10 en 2005 à 90 en 2014 puis 170 en 2016 ;
- De nombreux systèmes de **commande de paniers de légumes ou de légumes au détail** sont également disponibles sur la métropole, comme le système des Drive fermiers de la Chambre d'agriculture, qui disposent de quatre points de retrait sur le territoire métropolitain ;
- Il existe trois **magasins de producteurs** sur la métropole bordelaise et un supermarché coopératif (Supercoop), où chaque coopérateur peut faire ses courses à condition de participer 3 heures toutes les quatre semaines au fonctionnement du lieu.

De nouvelles pratiques se développent, telles que la vente en vrac, ou encore le système de drive qui permet de réaliser ses achats en ligne et de venir récupérer ses produits à un point de collecte.

### La restauration hors domicile

En 2021, on compte **2424 établissements de restauration sur la métropole bordelaise**. En dix ans, alors que la restauration traditionnelle reste stable (1160 établissements), un fort développement de la restauration rapide, dont le nombre d'établissements a doublé entre 2010 (573 établissements) et 2021 (1 264 établissements), est à remarquer. Bordeaux est la ville française qui compte la plus grande densité d'enseignes de restauration rapide (0,20 fast-foods pour 1000 habitants). L'offre est particulièrement présente autour des quartiers prioritaires mais aussi des universités.

#### ***Cas particulier de la restauration collective publique ?***

##### **SOURCES DE DONNEES**

- Etude INTERBIO 2019, Identification du poids économique de la restauration collective à l'échelle de la métropole bordelaise
- Etude INTERBIO 2021, Structuration des filières alimentaires durables par le levier de la restauration collective, Rapport final lot 1 - Actualiser et approfondir l'analyse des marchés de la restauration collective sur le territoire de Bordeaux Métropole

La restauration collective publique regroupe les repas servis en restauration scolaire, centres de loisir et restauration administrative des communes et restaurants administratifs de la Métropole. Sont également comptabilisés les repas des portages à domicile et agents communaux pour les collectivités assurant la prestation. Sur le territoire métropolitain, la restauration collective de Bordeaux Métropole et de ses 28 communes produit **environ 65 000 repas par jour**, soit environ 9,5 millions de repas par an servis sur l'ensemble des sites de restauration (360 sites).

Elle représente **environ 460 emplois** à elle seule. Ces chiffres ne tiennent pas compte des collèges, lycées et autres établissements dont nous n'avons pas la compétence.

Communes et métropole montrent une réelle volonté de **relocaliser les approvisionnements** et ce, quel que soit le mode de gestion et le dimensionnement de l'outil de production.

En nombre de sites de restauration, **58% des collectivités disposent d'un service de restauration en gestion directe** contre 39% en gestion concédée avec 5 sociétés de restauration collective impliquées, dont une qui détient 76% du marché.

## Les modes de gestion en restauration collective publique

Les modalités d'achats de denrées alimentaires diffèrent selon le mode de gestion.

En gestion concédée, c'est le prestataire qui assure les achats par le biais de son référencement au sein duquel un certain nombre d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine sont présentes.

**En gestion directe, plusieurs modes opératoires existent sur le territoire (Figure 6) :**

- Les collectivités qui rédigent leurs propres marchés publics ;
- Les collectivités qui passent par une centrale d'achat ;
- Les collectivités qui adhèrent au groupement d'achat de l'ADARCE pour tout ou partie de leurs achats.

L'**ADARCE** est un groupement d'achat coordonné par Bordeaux Métropole, et auquel adhèrent 16 communes de la métropole. Il assure la rédaction de marchés pour le compte de ses communes membres. Plusieurs collectivités membres de l'ADARCE rédigent tout de même des marchés en propre pour certains de leurs approvisionnements (pain, fruits et légumes). 10 communes passent par l'ADARCE pour 90% de leurs achats, et 6 assurent leurs achats en en propre, soit en rédigeant leurs propres marchés, soit en passant par des centrales de référencement (2 collectivités).

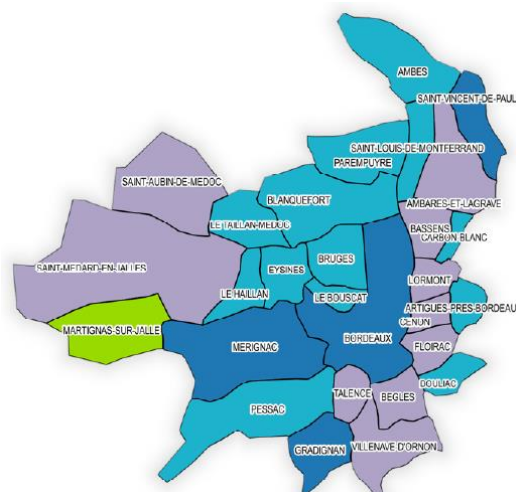


Figure 5 : gestion des achats des communes de Bordeaux Métropole (INTERBIO, 2021)



## LOI EGALIM

Dans le cadre de la **loi EGalim**, au premier janvier 2022, les sites de restauration collective doivent avoir atteint 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio dans leurs services de restauration (valeur achat HT).

Les produits durables et de qualité ciblés sont les suivants :

- Agriculture biologique et autres signes officiels de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOP/AOC, IGP, spécialité traditionnelle garantie) ;
- Produits bénéficiant des mentions valorisantes : issus d'une exploitation bénéficiant de la haute valeur environnementale – « HVE », fermiers (sous conditions) ;
- Produits bénéficiant de l'écolabel pêche durable ;
- Produits bénéficiant du logo Régions ultrapériphériques ;
- Produits issus du commerce équitable ;
- Produits sélectionnés sur les coûts imputés aux externalités environnementales ;

Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs.

Les professionnels de la restauration collective des communes de Bordeaux Métropole ont été interrogés en 2021 sur leur niveau d'atteinte de la loi EGAlim. Sur 21 communes ayant répondu, 12 estiment répondre aux objectifs de la loi EGAlim, 6 partiellement et 4 n'y répondent pas. Les résultats obtenus sont présentés dans le Tableau 2.







% Bio 2019	% Label Rouge 2019	% AOP/GP/STG 2019	% "Certification environnementale de niveau 2 ou 3 (HVE)" 2019	% produits régions ultrapériphériques RUP 2019	% Produits de la pêche durable 2019	% produits locaux hors Egalim 2019	Connaissez-vous la part de local (SIQO et hors SIQO) que vous introduisez ? Si oui, quel pourcentage ?
							
20,16 % (17 répondants)	7,57% (12 répondants)	3,07% (7 répondants)	0,86 % (7 répondants)	0 % (8 répondants)	1,9 % (10 répondants)	20,40 % (9 répondants)	12,35 % (6 répondants)

Tableau 2 : taux moyen d'introduction des produits de qualité (d'après la loi EGAlim) dans les restaurants collectifs de Bordeaux Métropole

Les résultats obtenus permettent de faire ressortir les éléments suivants :

- Un **taux de produits bio moyen de 20,16%**, ce qui répond aux objectifs de la loi (minimum 20%) avec néanmoins quelques disparités présentant des écarts allant de 0% à 35% de produits bio en fonction des communes ;

Pour rappel lors de l'étude des données 2018, les collectivités ayant répondu déclaraient un taux moyen à 17,86%.

- Le deuxième SIQO le plus introduit est le Label Rouge avec presque 8% des pourcentages d'achat ;
- Un niveau d'atteinte des objectifs de la loi moyen situé à environ 33% (tous SIQO confondus).

Il n'y a pas de corrélation observée entre les modes de gestion et la qualité des approvisionnements des collectivités : en ce qui concerne les produits biologiques, **le taux d'introduction de bio en gestion directe est en moyenne de 18% et en gestion concédée de 17%**.

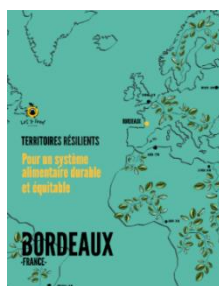
Il n'existe pas non plus de lien entre introduction de produits bio et nombre de repas produits, ni entre introduction de produits bio et coût matière (qui correspond au coût des denrées alimentaires pour la production d'un repas).

La réussite d'un bon projet alimentaire de qualité tient donc dans les ambitions, à la fois politiques et techniques, de la collectivité, et leur traduction dans les marchés publics.

# L'accès à l'alimentation en métropole bordelaise

## SOURCES DE DONNEES

- Enquête CEFIL, Ville de Bordeaux, 2016
- Enquête VRAC, 2021
- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Rapport sur la solidarité alimentaire à Bordeaux Métropole, Pauline Régnier, 2022
- Etat des lieux Santé Environnement Bordeaux Métropole, Contrat Local de Santé, 2020



Les données disponibles sur l'accès à l'alimentation en métropole bordelaise ne sont pas homogènes. Certaines études, comme l'enquête CEFIL, ciblent uniquement sur la Ville de Bordeaux et datent de plusieurs années. Les données les plus récentes sont celles issues de l'enquête de VRAC.

Le potentiel de consommation des ménages de la métropole bordelaise est estimé à 2145 millions d'euros pour l'alimentaire et 657 millions d'euros pour la restauration. Bordeaux Métropole concentre 51% du potentiel de consommation des ménages de la Gironde et Bordeaux représente un tiers du potentiel de consommation de Bordeaux Métropole (tous secteurs d'activité confondus).

## Évolutions des tendances de consommation alimentaire

En 1960, l'alimentation était le poste de dépense principal des ménages français. Depuis, la **part du budget consacré à l'alimentation a constamment diminué**. En 2014, il est de 20%, contre 35% en 1960. En parallèle, la consommation hors domicile a augmenté. En 1960, 86% de la dépense était consommée à domicile, contre 75% en 2014.

Les régimes alimentaires ont également évolué. En France, les assiettes incluent dorénavant moins de viande, de fruits et légumes et de boissons alcoolisées et plus de produits sucrés et de plats préparés.

## Inégalité d'accès à une alimentation de qualité sur le territoire

À Bordeaux Métropole, le **taux de pauvreté est de 14% en moyenne** (Insee, 2018). Il varie de 3,7 % à Saint-Aubin-de-Médoc à plus de 25,5 % à Lormont et Cenon. Les communes de Floirac, Bordeaux, Bassens et Talence présentent également des taux de pauvreté importants.

L'accès à une alimentation de qualité est rendu difficile pour les ménages les plus précaires de la Métropole. À Bordeaux, le **prix représente le premier critère d'achat** pour 84 % de personnes sans activité professionnelle (étudiants, chômeurs), 77 % d'employés et d'ouvriers ainsi que 77 % des 18-29 ans (Ville de Bordeaux, 2018). Selon une étude réalisée par l'association VRAC en 2021 dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) de la Métropole, où vivent plus de 60 000 personnes, les fruits et légumes bio sont en moyenne **50% plus chers** que ceux cultivés en agriculture dite conventionnelle. Par ailleurs, le prix des calories de fruits et légumes est en moyenne 3 fois plus élevé que pour les produits gras et sucrés. Ainsi, le coût des produits dits de qualité reste la première barrière à l'achat pour les personnes ayant des revenus modestes. Cette contrainte qui s'applique sur les consommateurs précaires n'est pas sans conséquence sur leur santé. En effet, les données de

l'Observatoire Régional de Santé montrent que les communes plus précaires de Bordeaux Métropole sont aussi celles les plus touchées par les affections longues durées (dont maladies cardio-vasculaires, diabète).

A Bordeaux Métropole 77% des habitants réalisent leurs achats dans les grandes surfaces. L'enquête CEFIL réalisée en 2016 a montré que **65 % des Bordelais et Bordelaises consomment des produits locaux au moins une fois par semaine**, contre 48 % pour les produits issus de l'agriculture biologique et 28 % pour les produits issus du commerce équitable.

### La précarité alimentaire en hausse sur le territoire

Un phénomène a été mis au jour et amplifié par la crise du Covid19 : **l'augmentation de la précarité alimentaire**. En France, la barre des 8 millions de personnes ayant besoin d'aide pour se nourrir a été franchie en 2020. En Gironde, la Banque alimentaire a observé une hausse du nombre de ses bénéficiaires, passant de 12 000 en 2011 à 18 000 en 2018 et 22 000 en 2021. En 2020, 51% des bénéficiaires avaient recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an et **12% étaient nouvellement bénéficiaires à la suite de la crise sanitaire du COVID**.

Selon une étude menée à Bordeaux Métropole en 2022, 60% des structures de la solidarité alimentaire ont constaté une augmentation de la demande. Par ailleurs, on observe une **évolution dans les profils des bénéficiaires de la solidarité alimentaire**, ce sont surtout des femmes seules avec des enfants, des personnes âgées et publics touchés par la maladie ou un handicap. De plus en plus d'étudiants et de travailleurs ont également recours à la solidarité alimentaire sur le territoire, leurs revenus n'étant pas suffisants pour couvrir les charges fixes et la nourriture.

Les structures de la solidarité alimentaire n'ont pas toutes eu la capacité de répondre à cette hausse de la demande. En effet, les bénévoles, majoritairement des retraités, n'ont pas pu se mobiliser durant la crise sanitaire, ce qui a entraîné la fermeture de nombreuses associations. De fait, 30% des associations locales se disent inquiètes d'une augmentation de la fréquentation par manque de moyens pour y répondre, selon l'enquête menée sur Bordeaux Métropole en 2022.

## Les déchets et le gaspillage alimentaire

### SOURCES DE DONNEES

- Etude ADEME « Pertes et gaspillages alimentaires : état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », 2016
- Etude AEME « Approche coût complet des pertes et gaspillage alimentaire », 2016
- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Rubrique gaspillage alimentaire du site du ministère de la transition écologique

Chaque année en France, près de **10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées**, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an. Dans les ordures ménagères et assimilées, l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires sont retrouvés, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Du gaspillage est observé à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, comme le montre la Figure 7.

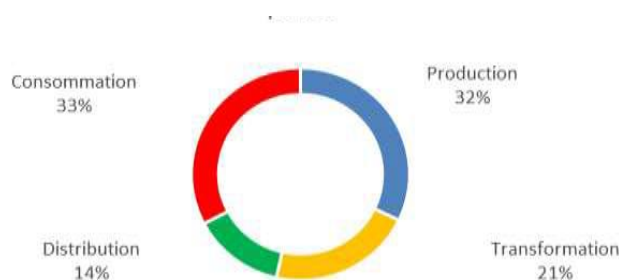


Figure 6 : répartition des pertes et gaspillages en poids

Les restes de cuisine (souvent appelés « biodéchets ») représentent actuellement environ un **tiers du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles** (poubelle noire). A l'échelle de la Métropole, cela représente 53 600 tonnes. Dans son plan Déchets, Bordeaux Métropole a identifié les restes alimentaires comme un gisement prioritaire. Ainsi, une fois les actions de réduction et de prévention des déchets mises en œuvre, la métropole proposera à ses habitants une valorisation via un recyclage par voie matière (réutilisation des ressources) ou organique (retour à la terre). Pour cela, elle met à disposition des habitants des **composteurs individuels et partagés** (40 000 composteurs individuels distribués, 200 sites de compostage partagé installés). Chaque année, plus de 40 000 tonnes de déchets verts transformés en compost labellisé Écocert sont collectés.

Concernant la consommation hors foyer, la quantité gaspillée s'élève à 20kg par habitant et par an selon l'ADEME. En restauration collective, **113g sont perdus dans chaque plateau repas**, soit l'équivalent de 0,68€. D'après le diagnostic réalisé par Let's Food en 2021, le gaspillage issu de la restauration collective représenterait annuellement plus de **11 000 tonnes de déchets** sur le territoire.

Le gisement des professionnels est estimé à 33 900 tonnes de biodéchets (sur 5680 établissements – 70% sur Bordeaux, Mérignac et Talence). 85 000 tonnes de déchets alimentaires sont incinérées ou enfouies sur le territoire métropolitain chaque année.

## Le point sur l'évolution de la législation concernant les biodéchets

**2010** - La loi Grenelle entérine le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs d'abord de plus de 80 tonnes par an, puis de 10 tonnes par an depuis 2016

**2015** - La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015, prévoit le tri à la source généralisé des biodéchets d'ici 2025.

**2016** - La loi du 11 février 2016 sur le gaspillage alimentaire (loi Garot). Ses deux mesures principales concernent les distributeurs de produits alimentaires. Cette loi prévoit en effet :

- L'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup> de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ;
- L'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.

**2018** – La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation et une alimentation saine et durable (EGALIM). L'ensemble de la restauration collective, publique comme privée, devra engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'issue d'un diagnostic préalable. Les commerces de détail doivent s'assurer de la qualité du don lors de la cession de denrées.

Les opérateurs de l'industrie agroalimentaire dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros et les opérateurs de la restauration collective dont le nombre de repas préparés est supérieur à 3 000 repas par jour devront rendre publics leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les procédures de contrôle interne qu'ils mettent en œuvre en la matière, et étendue de la loi Garot à ces opérateurs.

Dans les établissements scolaires, le gestionnaire des services de restauration collective doit présenter un état des lieux du gaspillage alimentaire dans le cadre de l'éducation.

Le « doggy bag » est obligatoire en restauration commerciale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La loi Egalim prévoit également, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la fin de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service de matière plastique dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

**2020** – La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

**2021**- La loi Climat et Résilience, renforce la diversification des sources de protéine, notamment une pérennisation du menu végétarien hebdomadaire, extension de l'obligation d'un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines (si > 200 couverts/jour), une extension du champ de produits entrant dans le décompte des 50% de produits durables (commerce équitable,...), affichage permanent dans les restaurants de la part de produits durables et de qualité, le marché public : obligation de prendre en compte les conditions de fraîcheur, la saisonnalité et le niveau de transformation des produits.

# Les enjeux identifiés

Le diagnostic territorial et les échanges avec les communes et les partenaires agricoles et alimentaires, à l'occasion de la journée de concertation du 1<sup>er</sup> juillet 2021, ont permis d'identifier **9 enjeux pour la Stratégie de résilience agricole et alimentaire** :

1. Fonctionnalité de l'écosystème agricole métropolitain : viabilité, durabilité, pérennité
2. Durabilité de l'approvisionnement de la restauration collective en métropole bordelaise
3. Fonctionnalité et durabilité de la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise
4. Accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous
5. Réduction et valorisation des déchets du système agricole et alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire
6. Culture et éducation alimentaire et valorisation du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise
7. Coopérations territoriales en métropole bordelaise et avec les territoires voisins
8. Gouvernance du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise
9. Résilience du territoire, adaptabilité aux changements climatiques et aux crises

Chaque enjeu est explicité ci-après, en précisant les sous-enjeux et les acteurs concernés ainsi que les principaux risques encourus si les enjeux ne sont pas traités. Les enjeux ne sont pas présentés par ordre de priorité.



# Fonctionnalité de l'écosystème agricole métropolitain : viabilité, durabilité, pérennité

L'écosystème agricole métropolitain regroupe l'ensemble des professionnels et autres acteurs participant aux productions agricoles de la métropole.

Il concerne :

- les **agricultures périurbaines** – maraichage, élevage, céréaliculture, viticulture, arboriculture, etc. – à visées principalement productive et économique,
- les **agricultures urbaines** – cultures en bacs, en pleine terre, permaculture, aquaponie, aéroponie, jardins collectifs, etc. – à visées diverses (sociale, pédagogique, productive ou économique).

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Diminution de la population et des emplois agricoles**

**Enfrichement des parcelles agricoles**

**Diminution de l'autonomie alimentaire**

**Perte des espaces agricoles et de la biodiversité associée**

Aussi, **toutes les filières** sont incluses dans cet écosystème (alimentaires et non alimentaires).

La pérennité de cet écosystème dépend avant tout du **maintien des fermes existantes**, par l'amélioration des conditions d'exploitation et la transmission de ces structures agricoles tout en veillant à la viabilité (type de cultures, économie, lieu d'implantation, etc.) et à la durabilité des projets (et donc leur adaptation) **face aux enjeux climatiques et sociétaux**.

## SOUS-ENJEUX

### Les conditions de maintien de l'agriculture, l'accès au foncier et les logements agricoles

Gestion de la faune sauvage, gestion de l'eau, urbanisation, réglementation, incivilités, logements des agriculteurs et des salariés, main d'œuvre agricole, accès au foncier, accessibilité aux exploitations, maintien de terres agricoles au PLUi, ...

### La transmission des structures agricoles existantes, la formation agricole et l'installation des porteurs de projets

Renouvellement générationnel, attrait de la métropole pour les porteurs de projet, accompagnement des porteurs de projet, formations adaptées, ...

### La diversification et l'adaptation de l'agriculture aux changements de consommation

Diversification des productions, des formes d'agriculture, des produits de vente et des activités, mixité des projets, adaptation au contexte ultra-urbain, ...

### Le développement d'agricultures économiquement viables, socialement et écologiquement responsables

Pérennité des projets et des installations, approche agronomique et adaptation des cultures aux terres disponibles, maintien, promotion et développement des pratiques en faveur de la biodiversité, qualité de vie des agriculteurs et de leurs salariés, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :** les collectivités et décideurs publics en matière d'aménagement du territoire, de politique et de foncier agricoles, agriculteurs et leurs représentants, Chambres d'agriculture, associations, consommateurs, etc.

# Durabilité de l'approvisionnement de la restauration collective en métropole bordelaise

Parmi les activités de restauration hors domicile, **la restauration collective publique regroupe quatre grandes catégories de restauration** : **scolaire** (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), **sanitaire et médico-sociale** (hôpitaux, maisons de retraite, portage de repas à domicile), **d'entreprise** (restaurants administratifs) **et autres** (centre de vacances, armée, prison etc.).

La restauration collective publique (uniquement celle gérée par Bordeaux Métropole et ses communes) représente environ **65 000 repas** produits **par jour**, soit environ **9,5 millions de repas par an**.

Ce marché, estimé à **20 millions d'euros par an** sur la métropole bordelaise, représente un potentiel de développement non négligeable pour les filières locales : ainsi, en application de la loi EGalim, 10 millions d'euros devront ainsi être alloués à l'achat de produits durables et de qualité, dont 4 millions d'euros pour les produits bio, dès janvier 2022.

Cependant, la durabilité de ces approvisionnements dépend :

- D'une stratégie de structuration de filières alimentaires durables, et ainsi de sa prise en compte par les acheteurs publics ;
- De l'organisation du secteur agricole et des activités de transformation alimentaire pour répondre aux marchés publics ;
- De l'adaptation des cuisines centrales ou des sociétés de restauration collective pour intégrer au mieux les produits issus de ces filières.

## SOUS-ENJEUX

### La structuration de filières alimentaires durables

Organisation du secteur agricole, production en volumes suffisants, adaptation des produits aux spécificités de la restauration collective, développement d'outils mutualisés de transformation (légumeries-conserverie, abattoirs), adaptation des espaces de cuisine pour intégrer les produits issus de filières alimentaires durables, lien avec l'enjeu de développement de coopérations territoriales avec les territoires voisins, ...

### L'évolution et la professionnalisation de la commande publique dans une perspective de durabilité

Professionnalisation de l'acte d'achat, pratiques de sourcing (identification de l'offre disponible en amont du lancement des marchés), intégration de critères environnementaux et de qualité dans les marchés publics, suivi des marchés, développement territorial, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, développement d'activités économiques et création d'emplois dans les activités de production, transformation et logistique, prix rémunérateurs pour les agriculteurs, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont** : les acheteurs publics, gestionnaires et équipes de cuisine en restauration collective (communes, métropole, département, région, Etat), filières agricoles et alimentaires (agriculteurs, transformateurs, distributeurs), etc.

### RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Non-respect de la loi EGalim**

**Rôle de levier de développement territorial non assuré par la commande publique**

**Pas d'accès des agriculteurs aux marchés publics**

# Fonctionnalité et durabilité de la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

**La logistique représente l'ensemble des activités de service qui permettent d'acheminer un produit de son lieu de production à son lieu de consommation.**

Les activités de production et de transformation font face à plusieurs défis : selon les modèles de vente, la logistique prend rapidement une place importante dans l'activité de la structure (communication, enregistrement et préparation des commandes, livraison, etc.).

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Congestion urbaine :  
émissions de gaz à effet  
de serre, pollution de l'air**

**Précarité des modèles  
économiques des acteurs  
agricoles et alimentaires**

La multiplicité des lieux de production et de leurs débouchés rend difficiles voire impossibles les démarches d'amélioration de la **logistique du premier kilomètre**, qui ne permet pas à ce jour de collecter l'ensemble des denrées sur les différentes exploitations agricoles ou lieux de transformation alimentaire pour mutualiser leur transport vers les points de vente.

La **logistique du dernier kilomètre** présente elle aussi de nombreux défis : elle correspond à l'ensemble des acteurs, opérations et équipements qui sont mis en œuvre entre des plateformes de stockage / préparation de commande et les points de vente des denrées, qui sont multiples, distants et souvent présents dans des zones urbaines denses.

Le cas particulier des **circuits courts et de proximité** est complexe : les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas systématiquement plus faibles que celles des filières longues et l'impact écologique des circuits courts dépend également des modes de déplacements des consommateurs, qui peuvent être amenés à réaliser plusieurs trajets (ADEME, 2017).

## Sous-enjeux

### L'intégration de la logistique agricole et alimentaire dans l'aménagement urbain

Schémas logistiques d'approvisionnement alimentaire, nouveaux modes de transport, intégration des enjeux logistiques dès la conception des projets d'aménagement urbain, développement de nouvelles compétences en logistique alimentaire urbaine, réflexions sur le fret fluvial, ...

### L'affirmation du rôle du Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne dans la logistique alimentaire

Solutions de mutualisation logistique, projets de développement du MIN, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :** les agriculteurs, industries agro-alimentaires, grande et moyenne distribution, artisans, commerces, structures de vente en circuits courts, MIN, collectivités territoriales (communes, métropole, région), etc.

# Accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous

L'accès à l'alimentation peut être défini selon trois caractéristiques (Patrice Ndiaye et Dominique Paturel, 2016) :

- **L'accès économique et physique** à la nourriture et à des produits adaptés aux besoins nutritionnels et culturels
- **L'accès à l'information et/ou l'éducation** sur ce qu'est un système alimentaire durable
- **L'accès à des denrées** alimentaires répondant à une **durabilité environnementale** (production et approvisionnement)

Depuis plusieurs années, la **précarité alimentaire** et les difficultés d'accès à une alimentation sont **en augmentation** pour les foyers et les étudiant·e·s les plus vulnérables de la métropole. La crise sanitaire a amplifié ce phénomène et a montré qu'aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les personnes les plus pauvres qui sont en situation de précarité alimentaire.

Le profil des personnes ayant besoin d'aide pour se nourrir a évolué avec l'apparition des foyers monoparentaux et des étudiant·e·s parmi les bénéficiaires des structures de la solidarité alimentaire. Ainsi, pour de nombreuses personnes, **le prix est la variable d'ajustement**, ce qui limite souvent l'accès aux produits de qualité (sains, durables et locaux).

Par ailleurs, l'alimentation étant un des déterminants de la santé, les inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité ont des effets sur la **santé des populations les plus vulnérables**, qui présentent un risque accru d'apparition de maladies liées à l'alimentation.

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Offre de qualité non disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain**

**Augmentation du recours à l'aide alimentaire**

**Isolement et perte de lien social pour les foyers précaires**

**Augmentation des maladies liées à l'alimentation**

## SOUS-ENJEUX

### La lutte contre la précarité alimentaire

Coordination des structures de la solidarité alimentaire, approvisionnement de ces structures, accès à l'information et développement de la communication autour de la solidarité alimentaire, prise en compte de l'alimentation comme déterminant de l'émancipation sociale, de l'interculturalité, des différents besoins et de la dignité des personnes, ...

### La prise en compte de l'alimentation et de la nutrition comme un déterminant de la santé

Coordination avec le Contrat Local de Santé métropolitain et le Contrat de ville, éducation et sensibilisation à des choix alimentaires plus sains et à l'équilibre des repas, ...

### L'accessibilité et la disponibilité de produits sains, durables, locaux et d'espaces de transformation et d'autoproduction

Approvisionnement de la restauration hors domicile, dont la restauration collective, et des lieux d'achat en produits sains, durables et locaux, accès à l'information et développement de la communication, accès à des espaces de cuisine, mise en place d'espaces d'autoproduction...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :** les décideurs et institutions publiques (Etat, Région, Département, Métropole, Communes, centres communaux d'action sociale), centres sociaux, cuisines centrales, acteurs privés, associations, agriculteurs, citoyens, bénéficiaires des structures de la solidarité alimentaire, représentants du secteur de la santé, etc.

# Réduction et valorisation des déchets du système agricole et alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire

**Le gaspillage alimentaire** se définit comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue, jetée ou dégradée à une étape de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, conservation).

Le gaspillage et les pertes concernent deux types de produits :

- les **pertes évitables**, c'est-à-dire les denrées alimentaires comestibles perdues ;
- les **pertes inévitables**, qui sont les denrées alimentaires non comestibles (ex : les enveloppes non comestibles de fruits) et les biodéchets.

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Gaspillage de denrées alimentaires consommables**

**Perte d'un gisement largement valorisable**

**Problèmes sanitaires et environnementaux liés aux plastiques**

**Pertes économiques**

**Chaque maillon de la chaîne agricole et alimentaire** produit également des **déchets non organiques** : bâches de serre, paillage plastique, emballages plastiques, cagettes, etc.

Le panel des déchets générés est donc très varié, et chaque type nécessite un traitement – de prévention, de réduction ou de valorisation – différent.

En réponse à ces problématiques, le **cadre réglementaire** du secteur des déchets permet d'accélérer l'évolution des démarches vers de bonnes pratiques. Les mesures majeures qui en résultent sont : le renforcement de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les opérateurs de l'industrie agroalimentaire et la restauration collective, la reprise des invendus, le tri à la source des biodéchets qui sera généralisé en 2023, et la fin de l'utilisation de conditionnements alimentaires plastiques en restauration collective (scolaire, universitaire, établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans) d'ici 2025.

## SOUS-ENJEUX

### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Habitudes de consommation, adaptation des pratiques en restauration collective, gestion des invendus, diagnostic du gaspillage, valorisation du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, ...

### La réduction et la valorisation des pertes inévitables par le développement de nouvelles filières

Filière biodéchets, économie circulaire, recherche pour de nouvelles formes de valorisation, ...

### La réduction des plastiques et autres déchets non-organiques

Développement de collectes et de filières de tri, points de distribution en vrac, approvisionnement en vrac chez les professionnels, consigne, changement du matériel jetable vers du compostable dans les exploitations agricoles, éco-conception des contenants, ...

### La fin de l'utilisation de conditionnements plastiques en restauration collective

Arrêt du plastique, recherche et développement pour de nouveaux conditionnements, prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires, réflexions sur les flux logistiques induits et sur la prévention des troubles musculo-squelettiques, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont** : les cuisines collectives, industriels de l'agroalimentaire, agriculteurs, distributeurs, acteurs de la formation et de la sensibilisation (associations, établissements scolaires...), acteurs de collecte et de valorisation, collectivités territoriales, citoyens, grande et moyenne distribution, associations, etc.

# Culture et éducation alimentaire et valorisation du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

**L'éducation à l'agriculture et à l'alimentation est multiple et transversale** : éducation au processus de production des aliments, à l'environnement et au territoire, à la ruralité qui existe encore dans la métropole bordelaise, à la nutrition et à la santé, au goût, à l'hygiène et à la sécurité alimentaire, au patrimoine culturel, à la consommation, à l'acte d'achat et au coût de l'alimentation, à la solidarité...

D'autre part, les consommateurs, au travers de leurs choix de consommation et du prix qu'ils décident de payer pour leur alimentation, jouent un rôle crucial dans la construction d'une chaîne de valeur équitable et durable (Let's Food, 2021).

La **valorisation du système agricole et alimentaire** est primordiale pour mettre en lumière les métiers des agriculteurs et des autres acteurs du système agricole et alimentaire et reconnecter les citoyens à ces métiers, pour faire connaître les chainons du système alimentaire, mais aussi pour promouvoir les actions mises en œuvre par ces acteurs et dans le cadre de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire.

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Déconnexion entre les habitants et les agriculteurs**

**Peu de changements de pratiques alimentaires**

**Pas de prise de conscience des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'alimentation**

## SOUS-ENJEU

### **L'acculturation des agents des collectivités et des professionnels du système agricole et alimentaire**

Partage d'informations, connaissance des enjeux, identification des acteurs, ...

### **La valorisation des formations et des métiers liés à l'agriculture et l'alimentation**

Valorisation des métiers de l'agriculture et de l'alimentation, valorisation des acteurs, reconnexion urbain-rural, promotion des lycées agricoles, ...

### **L'éducation des publics jeunes à l'agriculture et à l'alimentation**

Implication des enseignants, adaptation des programmes scolaires, développement de programmes éducatifs dans les centres de loisirs et dans les restaurations scolaires, éducation au goût, au processus de production et à la consommation responsable, aux produits de saison, à la santé, ...

### **La sensibilisation des citoyens à l'agriculture, à l'alimentation, à la nutrition et à la consommation**

Diffusion des informations et valorisation des initiatives locales, sensibilisation aux processus de production et de transformation des aliments, à l'équilibre des repas, à la ruralité, à la nutrition et à la santé, à la solidarité, à la consommation, au prix juste des aliments, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont** : les collectivités et décideurs publics, les acteurs privés, les associations, les professions agricoles et alimentaires, les professionnels du milieu scolaire, de la restauration et du commerce alimentaire, les citoyens et leurs représentants, les acteurs de la recherche, etc.

# Coopérations territoriales en métropole bordelaise, avec les territoires voisins et au-delà

Le diagnostic territorial a révélé la **vulnérabilité de la métropole bordelaise en termes d'autonomie alimentaire** : si la production agricole métropolitaine était entièrement consommée sur le territoire, cela ne permettrait de couvrir que 4,1% de ses besoins alimentaires, soit 15 jours par an. Réduire la part de produits animaux de 50% dans les assiettes permettrait de réduire de près de moitié le besoin de la métropole bordelaise en terres cultivées, mais ce besoin représenterait malgré tout plus de 2,5 fois le territoire métropolitain. Ainsi, **même en agissant sur la production et la consommation, l'autonomie alimentaire de la métropole reste une utopie.**

## RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Capacités d'intervention limitées**

**Concurrence entre territoires et projets menés**

**Manque de complémentarité entre bassins de production et de consommation**

Cependant, le bassin de consommation que représentent les 800 000 habitants de la métropole invite à regarder la **structuration des filières alimentaires en amont de la consommation et à impulser des coopérations entre territoires.**

Par ailleurs, les **capacités d'intervention des acteurs publics locaux sont segmentées** en termes de compétences, de moyens ou de légitimité d'action géographique. Les politiques publiques localisées sur un territoire ne suffisent plus à répondre aux nombreux enjeux agricoles et alimentaires.

Par exemple, l'enjeu de la formation agricole, qui traverse les différents territoires girondins, ne peut être pris en charge à l'échelle d'une seule intercommunalité, car cette compétence dépend de l'échelon régional. Si les réponses apportées à une même problématique peuvent varier selon les territoires, un **manque de coopération peut alors fragiliser ou avoir un impact négatif sur les solutions mises en œuvre.**

La **coopération territoriale** vise alors à permettre à chaque partenaire de trouver des solutions à ses problématiques grâce aux autres territoires : se **développer « avec »** et non contre les autres en dépassant la concurrence territoriale, partager une vision stratégique commune et co-construire des projets. Dans les champs agricoles et alimentaires, la **complémentarité entre les territoires, entre bassins de productions et bassins de consommation**, appelle à mener des actions communes.

## SOUS-ENJEUX

### Coopérations entre les communes de la métropole

Recherche commune de solutions pertinentes et complémentaires aux enjeux locaux, lisibilité et visibilité de l'action publique des communes, ...

### Coopérations avec les territoires voisins aux échelles du département et de la région

Structuration de filières alimentaires durables, mobilisations des acteurs agricoles et alimentaires de chaque territoire, partage d'expérience sur des projets similaires, recherche commune de financements, ...

### Coopérations à l'échelle nationale et internationale

Participation à des réseaux nationaux et européens, partage d'expériences et de bonnes pratiques, recherche de financements, ...

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont** : les collectivités et décideurs publics locaux (communes, métropole, département, région) et les territoires voisins, les acteurs privés, les associations, les professions agricoles et alimentaires, les citoyens et leurs représentants, etc.

# Gouvernance du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

---

La **gouvernance territoriale** est comprise comme un processus de **coordination des acteurs et des actions** et de **construction de la territorialité**.

Elle se fonde sur une proximité géographique et une proximité organisationnelle et institutionnelle des acteurs.

Ainsi, elle a pour vocation d'inclure l'ensemble des acteurs d'un territoire et de coordonner les actions et relations de l'ensemble de ses acteurs.

## RISQUE SI RIEN N'EST FAIT

**Pas de coordination des acteurs**

**Perte d'informations et manque de lisibilité**

**Absence de structuration et de suivi des actions**

Une **gouvernance agricole et alimentaire adaptée** vise à assurer la **participation et la collaboration de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire**, la **transparence** des actions menées ainsi que la mise en place d'un **panel d'actions publiques cohérentes et efficaces**.

En effet, les compétences agricoles et alimentaires sont partagées par divers échelons administratifs (communes, EPCI, département, région, Etat) et une multitude de structures privées et d'associations interviennent sur ces sujets. Aussi, la mise en œuvre de cette gouvernance est primordiale pour décloisonner les maillons du système agricole et alimentaire et assurer un partage des connaissances et coordonner les actions sur le territoire.

Cette gouvernance s'organiserait **sur le territoire de Bordeaux Métropole** tout en incluant les **acteurs institutionnels de plus large échelle** et les **territoires voisins** avec lesquels Bordeaux Métropole coopère sur les questions agricoles et alimentaires.

**Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont** : Bordeaux Métropole, communes de Bordeaux Métropole, Département de la Gironde, Région, services de l'Etat, territoires voisins, agriculteurs et acteurs agricoles, restauration collective, acteurs de la transformation, acteurs de la commercialisation, acteurs de la distribution, acteurs de l'aide alimentaire, consommateurs, etc.



# Résilience du territoire, adaptabilité aux changements climatiques et aux crises

La **résilience** peut se définir comme la **capacité d'un système et de ses éléments constitutifs à se rétablir et à continuer à fonctionner** après une perturbation extérieure, qu'elle soit prévue ou non. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de crise sanitaire, ce concept prend tout son sens et incite à travailler sur **l'anticipation de crises futures et sur l'adaptation du territoire** aux changements climatiques.

Les perturbations qui rendent le territoire métropolitain vulnérable sont diverses. Il s'agit des effets du dérèglement climatique : sécheresses, canicules, inondations, gel, etc. Cela concerne aussi les crises qui peuvent survenir, qu'elles soient économiques, financières, énergétiques, technologiques ou sanitaires.

Par ailleurs, les surfaces agricoles du territoire ne permettent pas d'assurer l'autonomie de la métropole. L'approvisionnement de l'agglomération bordelaise en denrées alimentaires dépend majoritairement des transports routiers et de l'utilisation d'énergies fossiles.

La résilience est **nécessaire à chaque maillon du système alimentaire** afin de proposer une **réponse adaptée et coordonnée** aux problématiques des différents acteurs et pour permettre d'assurer la sécurité alimentaire des habitants dans le cas d'une perturbation.

Cet **enjeu transverse** concerne **l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire** car la résilience du territoire, l'adaptabilité aux changements climatiques et aux crises nécessite de trouver des réponses communes et coordonnées.



## Ressources :

Le rapport du CCGAD [« Le système alimentaire de la Métropole bordelaise à l'épreuve du confinement »](#)

### RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

**Pertes agricoles liées à des crises ou des phénomènes climatiques extrêmes**

**Augmentation du prix des denrées alimentaires**

**Augmentation des inégalités d'accès à l'alimentation**

**Ruptures d'approvisionnement**

A travers ce document, nous avons posé les principaux enjeux qui ont permis la mise en place de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, de son émergence à sa structuration finale. L'annexe 2 quant à elle présente les axes opérationnels permettant de se projeter sur une vision à long terme pour le territoire de la mise en œuvre du plan d'action.

En parallèle, elle pose les objectifs politiques et le programme d'actions opérationnels de la SRAA pour la période 2023-2030.

# Glossaire

Résilience agricole et alimentaire	Capacité d'un système alimentaire et de ses éléments constitutifs à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues. (Tendall, 2015)
Agriculture biologique	L'agriculture biologique a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. En effet, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite les intrants. L'agriculture biologique est soumise à une réglementation européenne appliquée par tous les États membres. En complément de cette réglementation et en l'attente de règles de production harmonisées au niveau européen, certains produits et activités sont encadrés par des cahiers des charges nationaux. (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)
Agriculture urbaine	L'agriculture urbaine est la pratique de l'agriculture en milieu urbain. Elle existe sous de nombreuses formes : jardins communautaires, potagers sur toits, fermes urbaines indoor, agriculture verticale et bien d'autres. (Centre de Recherches en Agriculture Urbaine)
Agroécologie	L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)
Alimentation saine	Une alimentation qui aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer (OMS)
Circuit court	Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)
Circuit de proximité	Circuit de distribution avec un nombre limité d'intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur et avec un périmètre géographique de distribution correspondant à la Région Nouvelle-Aquitaine et ses départements limitrophes.
Commerce équitable	Le II de l'article 60 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises est ainsi rédigé : « II.-Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :

« 1° Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans ;

« 2° Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ;

« 3° L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.

« Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits.

« Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables.

« Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application du livre IV du code de commerce.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les critères du désavantage économique, au sens du premier alinéa du présent II, et les modalités contractuelles définies aux 1° à 3°. » (Loi Hamon, 2014)

Diversification des exploitations agricoles	Elle caractérise une déspecialisation de l'acte de production agricole (nouvel atelier, nouvelle production végétale), ainsi que la réalisation d'activités dans le prolongement de l'acte de production (transformation, conditionnement, vente directe). (Bonhommeau, 2014)
Durabilité	La satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins (ONU, 1987)
Economie circulaire	L'économie circulaire est basée sur le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la restauration et le recyclage des produits et matériaux dans un circuit idéalement fermé. L'objectif est de réduire le gaspillage en maintenant les produits et les matériaux dans l'économie (Whitaker et al., 2017)
Filière	La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini (INSEE)
Gouvernance alimentaire	Un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire (Terres en ville, 2011)
Industries agroalimentaires	Les industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires) regroupent l'industrie des viandes, l'industrie du lait, l'industrie des boissons, le travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, les industries alimentaires diverses et l'industrie du tabac. L'activité de production des charcutiers commerçants et des boulangers est une activité agroalimentaire. Par contre, la viticulture n'est pas une activité agroalimentaire mais une activité agricole bien que sa production, le vin, soit un produit agroalimentaire. (INSEE)
MIN de Brienne	Le MIN de Bordeaux Brienne est un site dédié à la distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires réservés aux professionnels. Il permet de regrouper en un lieu unique des opérateurs multiples afin de favoriser la concurrence, de participer à l'adaptation des cours, de rendre transparentes les transactions et de rechercher des synergies grâce à des services communs en mettant à disposition des clients un sourcing d'une qualité exceptionnelle et un savoir-faire unique. Au service de la production locale et du commerce indépendant et de proximité, le Marché de Brienne regroupe les activités d'opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de

services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles. (Min de Brieenne)

Produits de qualité et durables Un produit de qualité et durable au sens de l'objectif fixé par la loi EGAlim doit bénéficier d'un des labels suivants :

- Agriculture biologique
- Label Rouge - Signe national qui atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieur à celui d'un produit similaire.
- Appellation d'origine (AOC/AOP) - L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.
- Indication géographique (IGP) - L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.
- Spécialité traditionnelle garantie (STG) - Un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition.
- Haute Valeur Environnementale Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE + niveau 2 accepté jusqu'au 31/12/2026)
- Écolabel pêche durable
- Région ultrapériphérique (RUP) - Produits issus de 9 régions ultrapériphériques à l'UE (Azores, Madères, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion, à Mayotte, Saint-Martin)
- Commerce Équitable
- Mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »
- Produit acquis suivant des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie (production, transformation, conditionnement, transport, stockage, utilisation) - L'article 2152-10 du code de la commande publique dispose que, pour l'évaluation du coût du cycle de vie des produits, les acheteurs s'appuient sur une méthode accessible à tous, fondée sur des critères non-discriminatoires et vérifiables de manière objective et qui n'implique, pour les soumissionnaires, qu'un effort raisonnable dans la fourniture des données demandées. Ni la loi EGALIM, ni le code de la commande publique n'imposent de soumettre la méthodologie de calcul du coût des externalités environnementales liées aux produits à une validation de l'administration. Dès lors qu'ils respectent les exigences du code de la commande publique, les acheteurs ayant recours à ce mode de sélection sont libres de définir les modalités qui leur semblent les plus pertinentes sous leur responsabilité. Certaines démarches collectives et/ou certains fournisseurs accompagnent déjà les acheteurs dans la mise en place d'une méthode.
- Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs (précisions à venir)
- Produits équivalents aux produits bénéficiant de ces signes, mentions ou labels

(Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)

Produits locaux

Produits bruts cultivés et récoltés en Région Nouvelle Aquitaine et ses départements limitrophes, dans le cas d'un produit transformé cela

		correspond à un produit dont les éléments principaux des matières premières sont issus de Nouvelle Aquitaine et de ses départements limitrophes.
Projet alimentaire territorial		Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1* sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique (Art L. 111-2-2)
Restauration collective publique		La restauration collective fait partie d'un ensemble appelé, la restauration Hors Domicile (RHD), regroupant également la restauration commerciale (restaurant, cafétéria, snacks...). La restauration collective se distingue par son caractère social qui vise à produire un repas aux convives d'une collectivité déterminée (jeune, patient, salarié...) à un prix modéré. (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire). La restauration collective publique représente les établissements dont les collectivités ont compétences. N'entrent pas dans ce champ, les sites de restauration d'entreprise privées.
Restauration collective en gestion concédée		Restaurant dont la restauration, gère les équipes et l'approvisionnement par un prestataire. Ce prestataire peut être public ou privé.
Solidarité alimentaire		Donner l'accès en tout temps et à long terme à une quantité quotidienne suffisante de nourriture, à un coût raisonnable. C'est le pouvoir de choisir, en toute dignité et en ayant accès à une information claire et fiable, une alimentation saine, variée et salubre. (Ministère, Québec)
Système alimentaire		Réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement et indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou de plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée (Rastoin, et al., 2010)
Système alimentaire durable		Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales de la sécurité alimentaire et de la nutrition des générations futures (FAO, 2014)
Système alimentaire territorial		Réseau de collaboration territorial intégrant l'ensemble des maillons de la chaîne de la production, transformation, distribution et consommation de produits alimentaires, ainsi que le mode de gestion des déchets résiduels.
Transition		Evolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. (Ministère Ecologie Energie Territoires)